

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d' —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d' —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Qu'ils arrivent de Barcelone ou de Burgos, ces aviateurs sont des brigands et nous ne voulons être bombardés par personne. — Impresions sur le Congrès de Royan.

Très vive discussion dans la presse de Paris à propos des récents bombardements du territoire français par des avions venus d'Espagne. Deux camps se sont formés dont chacun prétend savoir exactement quels étaient ces avions et les contradicteurs se bombardent réciproquement d'affirmations explosives et d'arguments asphyxiants.

— Ce sont des avions franquistes, monsieur. Cela est tellement évident que pour dire le contraire il faut être abruti et gâteux ou bien vendu à Hitler. Vous pouvez choisir.

— Et moi, monsieur, je vous dis que ce sont des avions rouges. La chose fait si peu de doute que vous en conviendriez tout de suite !... Seulement, voilà ! L'or de Moscou vous bouche la vue à moins que vous ne soyez tout simplement infirme du cerveau. C'est peut-être bien l'un et l'autre et cela vous dispense d'avoir à faire un choix !

Ne nous méions pas à ce dialogue qui ne démontre rien, quant à l'objet du débat. Mais il établit péremptoirement que cette guerre d'Espagne a tourné l'esprit de nos compatriotes au point qu'ils en arrivent à ne plus pouvoir penser français !

— Et moi, monsieur, je vous dis que ce sont des avions rouges. La chose fait si peu de doute que vous en conviendriez tout de suite !... Seulement, voilà ! L'or de Moscou vous bouche la vue à moins que vous ne soyez tout simplement infirme du cerveau. C'est peut-être bien l'un et l'autre et cela vous dispense d'avoir à faire un choix !

— Et moi, monsieur, je vous dis que ce sont des avions rouges. La chose fait si peu de doute que vous en conviendriez tout de suite !... Seulement, voilà ! L'or de Moscou vous bouche la vue à moins que vous ne soyez tout simplement infirme du cerveau. C'est peut-être bien l'un et l'autre et cela vous dispense d'avoir à faire un choix !

— Et moi, monsieur, je vous dis que ce sont des avions rouges. La chose fait si peu de doute que vous en conviendriez tout de suite !... Seulement, voilà ! L'or de Moscou vous bouche la vue à moins que vous ne soyez tout simplement infirme du cerveau. C'est peut-être bien l'un et l'autre et cela vous dispense d'avoir à faire un choix !

— Et moi, monsieur, je vous dis que ce sont des avions rouges. La chose fait si peu de doute que vous en conviendriez tout de suite !... Seulement, voilà ! L'or de Moscou vous bouche la vue à moins que vous ne soyez tout simplement infirme du cerveau. C'est peut-être bien l'un et l'autre et cela vous dispense d'avoir à faire un choix !

— Et moi, monsieur, je vous dis que ce sont des avions rouges. La chose fait si peu de doute que vous en conviendriez tout de suite !... Seulement, voilà ! L'or de Moscou vous bouche la vue à moins que vous ne soyez tout simplement infirme du cerveau. C'est peut-être bien l'un et l'autre et cela vous dispense d'avoir à faire un choix !

— Et moi, monsieur, je vous dis que ce sont des avions rouges. La chose fait si peu de doute que vous en conviendriez tout de suite !... Seulement, voilà ! L'or de Moscou vous bouche la vue à moins que vous ne soyez tout simplement infirme du cerveau. C'est peut-être bien l'un et l'autre et cela vous dispense d'avoir à faire un choix !

— Et moi, monsieur, je vous dis que ce sont des avions rouges. La chose fait si peu de doute que vous en conviendriez tout de suite !... Seulement, voilà ! L'or de Moscou vous bouche la vue à moins que vous ne soyez tout simplement infirme du cerveau. C'est peut-être bien l'un et l'autre et cela vous dispense d'avoir à faire un choix !

L'autre jour, dans *Le Populaire*, la relation d'une séance tenait treize ou quatorze pages en petits caractères... J'ai regardé les titres, les sous-titres et, cette fois-là, je n'ai pas lu plus avant. Que voulez-vous ? La vie est courte. Il faisait beau, la campagne était riante. Je suis allé me promener...

Depuis, en des articles moins éloquentes mais plus assimilables, j'ai vu que M. Albert Scérol, l'élegant doctrinaire du parti, avait critiqué le gouvernement Daladier, que M. Paul Faure, ce profond penseur, avait réglé son compte au Sénat et que d'autres parleurs moins notoires avaient fait entendre des plaintes et réclamé de prochaines revanches...

En somme si j'ai bien compris ce qu'ils n'ont pas dit — c'est-à-dire la vérité — tous regrettent de n'être plus au pouvoir. Seul M. Léon Blum semble regretter d'y être allé. Il est trop intelligent pour ne pas voir ce que lui-même et son parti y ont perdu... qu'ils ne retrouveront plus. On le connaît maintenant leur paradis, on les a jugés à l'œuvre ces faiseurs de miracles...

Mais pourquoi ne l'ont-ils pas conservé ce pouvoir doré, alors que jamais ministre n'avait eu majorité si docile et si faible opposition ? Notre confrère, *L'Ère Nouvelle* remarque justement que le citoyen Rivière a répondu à cette question par sa mélancolique observation « Les occupations d'usines, a-t-il dit, nous ont rendu la tâche impossible ! »

Où, ce n'est pas au Parlement, mais dans le pays que leur sort s'est joué. Et les occupations d'usines n'ont été que le signe apparent de leur impuissance réelle... Leur avènement, qui n'a pas fait la Révolution, a déchaîné l'illégalité... Dès lors, il n'y avait plus rien sur quoi ils puissent s'appuyer. Ils avaient détruit la force de la loi, qui est le fondement des gouvernements réguliers sans avoir pu créer un pouvoir révolutionnaire auquel la très grande majorité du pays se serait opposée...

Et ce sont des « amis » jaloux, des extrémistes du socialisme, certains syndicalistes et des communistes qui les avaient mis dans cette intenable position !

— Ah ! si je n'avais pas mon parti ! », aurait dit M. Léon Blum, dans une de ces heures d'amer découragement qu'il a connues parmi les magnifiques lambris de l'Hôtel Matignon.

— Eh ! oui ! Mais qu'il y fasse attention ! Après le Congrès de Royan où il a eu tant de peine à rallier une faible majorité, on peut se demander si le jour ne viendra pas bientôt où son parti dira : « Ah ! si nous n'avions pas Léon Blum ! »

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Parlons sérieusement

MM. Léon Blum et Spinasse, qui ont eu le souci, évidemment normal, de justifier la politique du gouvernement à direction socialiste ont dit tout bonnement : « Oui, nous n'avions pas voulu la dévaluation, et assurément elle n'était pas dans notre programme ; mais si nous l'avons faite, c'est que nous étions contraints de la faire. Elle était un héritage... »

— Et moi, monsieur, je vous dis que ce sont des avions rouges. La chose fait si peu de doute que vous en conviendriez tout de suite !... Seulement, voilà ! L'or de Moscou vous bouche la vue à moins que vous ne soyez tout simplement infirme du cerveau. C'est peut-être bien l'un et l'autre et cela vous dispense d'avoir à faire un choix !

— Et moi, monsieur, je vous dis que ce sont des avions rouges. La chose fait si peu de doute que vous en conviendriez tout de suite !... Seulement, voilà ! L'or de Moscou vous bouche la vue à moins que vous ne soyez tout simplement infirme du cerveau. C'est peut-être bien l'un et l'autre et cela vous dispense d'avoir à faire un choix !

— Et moi, monsieur, je vous dis que ce sont des avions rouges. La chose fait si peu de doute que vous en conviendriez tout de suite !... Seulement, voilà ! L'or de Moscou vous bouche la vue à moins que vous ne soyez tout simplement infirme du cerveau. C'est peut-être bien l'un et l'autre et cela vous dispense d'avoir à faire un choix !

— Et moi, monsieur, je vous dis que ce sont des avions rouges. La chose fait si peu de doute que vous en conviendriez tout de suite !... Seulement, voilà ! L'or de Moscou vous bouche la vue à moins que vous ne soyez tout simplement infirme du cerveau. C'est peut-être bien l'un et l'autre et cela vous dispense d'avoir à faire un choix !

Informations

Au Sénat

Dès l'ouverture de la séance, M. Borgeot se plaint que le contrôle exercé par l'Office du blé a eu pour conséquence d'écraser les coopératives sur les formalités et les paperasseries administratives.

Envisageant la question de la résorption des excédents, M. Borgeot pense que l'on pourrait créer un stock de sécurité de 5 à 6 millions de quintaux.

M. Dreyfus, dit qu'il faudrait multiplier les silos, charger les magasins généraux de constituer un stock de prévoyance et assurer l'exportation des excédents. MM. Guérin, Hachette, Patizel présentent diverses observations, puis M. Queuille, ministre de l'Agriculture répond aux interpellateurs.

A la Chambre

La Chambre discute la proposition relative à la retraite des vieux travailleurs. M. Coquillard pose la question préalable. Il estime que cette réforme nécessite une étude approfondie et il s'élève contre ce soit l'extrême-gauche qui soutienne cette réforme, alors que c'est la politique du Front populaire qui a rendu cette réforme nécessaire par la démolition de l'économie française.

M. Coquillard retire la question préalable. M. Capron invite le Gouvernement à déposer le plus rapidement possible un projet de loi instituant la retraite des vieux travailleurs.

M. Pétrus soutient la proposition. Il indique que le nombre des bénéficiaires serait de 2.350.000 et la dépense de 4 milliards par an. Il demande que cette réforme soit prise par décret-loi avant la fin de la session.

M. Daladier ne croit pas que les pleins pouvoirs accordés au Gouvernement pourraient s'étendre jusqu'à lui permettre de réaliser une réforme comme celle des retraites pour les vieux travailleurs. Il y a, en outre, d'autres revendications, les calamités agricoles et l'extension des allocations familiales à l'agriculture. M. Daladier déclare que le Gouvernement déposera un projet dans les conditions dont il entend rester juge.

La Chambre adopte par 600 voix contre 0 l'amendement Capron invitant le Gouvernement à faire voter, avant la fin de la présente session, une loi instituant la retraite des vieux travailleurs.

La surveillance aérienne

Le ministère des affaires étrangères examine actuellement une proposition tendant à convoquer de nouveaux les pays signataires de l'accord de Nyon en vue de la création d'un service de surveillance aérienne en Espagne.

Lord Halifax s'est entretenu de ce projet par téléphone avec M. Chamberlain, qui a légiféré dans le Hampshire, et le gouvernement français a été consulté, car la coopération d'appareils français et anglais est prévue. L'Allemagne et l'Italie seront également invitées à participer à la surveillance aérienne.

En Espagne

Le vapeur français « Brisbane », de 2.450 tonnes, qui se trouvait dans le port de Dénia (province d'Alicante), a été bombardé mercredi soir. Le vapeur a pris feu.

M. Jones, observateur britannique de la non-intervention M. Bullock, sujet britannique, agent du vapeur et trois français : MM. Vichine, Glanzer et Benhasmon, membres de l'équipage ont été tués.

Un autre vapeur aurait été également atteint par des bombes à Castellon.

En Allemagne

Le commandement suprême de l'armée allemande vient de décréter que les militaires de l'ancienne armée fédérale autrichienne, intégrés maintenant dans l'armée du Reich, devront quitter les

héritage de cette diminution de la production. Et c'est ce que M. Marchandea a dit, on ne peut plus clairement, quand dans son récent discours, il a proclamé : « La France vit actuellement sur les économies accumulées par les travailleurs qui nous ont précédés, et vivre sur son capital, c'est s'appauvrir. »

A plus forte raison lorsque l'on vit sur ce capital à la manière du fils de famille qui dépense grossièrement et travaille maigrement.

C'est dire qu'aux crises monétaires, il n'y a qu'un remède ou, si l'on veut, deux remèdes : D'abord, économiser. Ensuite, travailler.

Et c'est la conclusion qu'a donnée M. Marchandea quand il a déclaré : « Notre relèvement ne peut s'opérer que par le travail. »

En somme, les socialistes ont mangé l'héritage.

C'est aux républicains qu'il appartient maintenant de reconstituer le patrimoine. [De *L'Ère Nouvelle*].

anciennes associations confessionnelles des soldats autrichiens auxquelles ils pourraient être affiliés.

L'antisémitisme en Pologne

Les étudiants nationalistes de l'Université de Cracovie ont adressé une lettre au recteur lui demandant de ne plus recevoir d'étudiants juifs en première année dans toutes les Facultés et autres écoles.

L'officiense « Gazeta Polska » souligne que l'antisémitisme en Pologne n'est pas d'inspiration raciste, car la nation est catholique, mais considère que la lutte économique contre la concurrence juive est légitime.

Au Mexique

La rébellion que dirige le général Cédillo, au Mexique, n'a pas encore pris fin et les milieux militaires gouvernementaux eux-mêmes, qui avaient déclaré avec le général Cédillo s'était soulevé avec 1.000 ou 2.000 partisans, reconnaissent maintenant que le nombre des insurgés s'élevait à la fin du mois de mai, à près de 8.000.

La preuve que la rébellion n'est pas encore matée c'est qu'un nouvel attentat a été commis, cette nuit, contre un train de marchandises de la ligne San Luis-Tampico.

Le train a déraillé près de la station de Cardenas, on ne signale pas de victimes.

EN PEU DE MOTS...

— M. Camille Chautemps, vice-président du Conseil, a reçu jeudi matin la visite du ministre de Lituanie qui lui a remis les insignes de l'Ordre national de Lituanie.

— Le prix de la critique littéraire, d'une valeur de 6.000 francs, a été décerné, à M. Yves Gandon, auteur du « Démon du style » et le second prix d'une valeur de 1.000 fr. à M. Marius Richard, pour ses articles de critique.

— Le tribunal militaire de Metz a condamné à 15 ans de détention et à 20 ans d'interdiction de séjour un allemand, nommé Otto Wetzel, arrêté au mois d'octobre dernier, dans la région de Metz où il se livrait à l'espionnage pour l'Allemagne.

NOS ÉCHOS

Annonce.

C'est une histoire anglaise que nous contait, l'autre jour, Pierre Lazareff, toujours amateur de bonnes « jokes ».

Un Provincial fait passer, dans les journaux, une petite annonce pour vendre d'occasion sa bicyclette. Le lendemain personne ne s'est encore présenté pour répondre à son offre. Le surlendemain se passe sans amener d'amateur non plus. La nuit, notre homme se couche. La tempête souffle et son cottage, isolé dans la lande, est secoué par l'orage. Il parvient néanmoins à s'endormir quand des coups de sonnette répétés l'arrachent à son sommeil. Il se lève, regarde par la fenêtre. Un homme est là, devant son jardin, trempé et qui attend devant la porte.

— Monsieur, crie-t-il, monsieur, je viens pour l'annonce.

— Attendez, je descends.

Mais quand notre homme veut faire entrer son étrange visiteur nocturne : — Ce n'est pas la peine, monsieur, lui dit celui-ci, je viens de loin pour vous dire que j'ai lu, dans le journal, ce que vous vouliez mais que, malheureusement, j'ai déjà la bicyclette de mon frère.

Et il s'en alla sous la pluie.

La bonne « combine ».

Zéphyrin qui, aux yeux de ses collègues, passe pour être un peu fondu, passe sur le Vieux Port. Son mécontentement se peint sur sa figure.

— Ho ! Zéphyrin ! qu'est-ce qui ne va pas ?

Zéphyrin secoue la tête.

— Tu as pas lu les journaux ? Bé, la Loterie nationale, tu sais, la Loterie nationale, elle ne comportera plus de lot de cinq millions ! Le maximum que tu pourras gagner c'est trois millions... — Ecoute, Zéphyrin, ne te peine pas. Je vais te donner une combine. Au lieu d'un seul billet, achète-4-en trois... Un pour le gros lot et deux pour qu'ils te rapportent, chaque, un million... — Tiens, c'est vrai ! dit Zéphyrin.

Et il s'éloigna tout content.

Histoire allemande.

Dans une de ces petites brasseries berlinoises réservées aux seuls israélites, deux coreligionnaires, assis en face l'un de l'autre, de chaque côté d'une table couverte de soucoupes, dégustent de la bière. Tous deux demeurent silencieux. On les devine absorbés dans leurs réflexions.

Soudain le plus âgé secoue affirmativement la tête : — Ya, fait-il. Ya, ya... ya... ya... L'autre le regarde, sourit tristement et réplique : — Nein, nein, nein, nein, nein... Alors le premier :

L'AMITIÉ FRANCO-ITALIENNE

IBIS REDIBIS

Notre juste reconnaissance de Nation victorieuse continue de s'exprimer d'un mois à l'autre en la forme de manifestations de plus en plus impersonnelles. La République Française n'a pas encore fini de décorer les écoles ou institutions diverses qui approvisionneront d'héroïsmes les fastes de la guerre.

Hors France, nous fêtons plus volontiers les amis de la dernière heure que ceux de la première et notre ingratitude envers quelques-uns se couvre des prétextes qu'offre une mauvaise interprétation de l'Évangile.

Gabriele d'Annunzio fut précisément la plus illustre et la plus récente victime de cette ingratitude collective. C'était, je l'avoue, un poète encombrant, un forcené qui prétendait forcer la réalité à prendre les couleurs de son rêve et qui, trop longtemps au gré des générations, prodiguait son lyrisme en place de l'administrer, comme fait chez nous M. Paul Claudel.

Mais cet Italien d'exception croyait à la France sans douter de l'Italie. Durant que son pays vivait sous l'obédience de la Triplice, lui vivait à Areachon ou dans la Lande sous la ferveur clémentine de notre ciel. N'ayant ni poste fixe ni domicile fixe, il était le chanteur errant des grandes lettres latines. Son chant devançait toutes les négociations. Avec l'Italie, mieux vaut s'entendre d'abord et négocier ensuite. Il n'était pas besoin de l'actuelle expérience pour se persuader d'une telle disposition séculaire de l'esprit romain. Exilé pour cause de dettes trop notoires, méprisé des hommes de la Consulta et du Quai d'Orsay, amant scandaleux, patriote méconnu, génie décrié, d'Annunzio pourtant brisa la Triplice et décida de l'intervention italienne.

Je songeais à cet hommage différé en lisant l'autre jour l'autographe de d'Annunzio que possède et conserve avec une discrète piété mon ami M. Génin, maire d'Olivet-sur-Loiret.

En 1918, Génin n'était ni maire d'Olivet ni industriel. C'était un pilote de l'armée française, un beau pilote à qui ses chefs — à titre de récompense — confièrent le soin de promener sur Vienne le terrible *Gabriele*. C'est en suite de cette promenade aérienne que d'Annunzio écrivit ce billet où la banalité du remerciement se hausse à la noblesse d'une prophétie.

« Mon cher camarade, « J'envoie à « mon pilote d'un jour », et — dans le souvenir — de toujours, les images de Vienne survolée. J'ose y joindre une petite chaîne qui porte l'*Ibis*, emblème de mon appareil S.V.A., avec le jeu de mots : « *Ibis redibis* — tu iras tu reviendras ». Elle est bien faible pour un poignet si ferme ; mais elle n'est pas sans vertu, puisqu'elle est offerte par la reconnaissance la plus sincère.

« Je n'oublierai jamais cette heure aéroscopique où mon amour pour la France avait des ailes françaises, à travers les orages et les éclaircies.

« *Ibis redibis*. Vous savez que les *ibis* étaient vénérés des anciens Egyptiens.

A. de MONZIE.

— Crois-moi, Jacob, ne parlons plus politique...

Mots d'enfants.

La bonne d'enfant. — Monsieur Jacques, arrivez ici, cessez de casser les branches de cet arbre. Que dirait votre père s'il vous voyait.

Jacques. — Il dirait que les arbres de maintenant sont beaucoup moins solides que ceux d'avant-guerre.

— Pourquoi as-tu eu zéro en classe ? — Parce que les autres avaient leur leçon.

tiens parce qu'ils détruisaient les reptiles. C'est bien aujourd'hui la tâche de la glorieuse aviation française. Je souhaite ardemment que vous puissiez les détruire tous.

« Je serre votre main de maître, et je vous dis au revoir. « Vive la France !

« Tout à vous, « Gabriele d'ANNUNZIO. « Ce 1^{er} octobre 1918. »

Vingt ans ont passé depuis que fut écrite cette page de tendresse et de magnificence. Et, l'idéologie aidant, les querelles de contentieux et de prestige ont pris le tour d'une hostilité permanente. Il y a rupture entre Paris et Rome. Pas plus qu'aux temps de *Cavour*. Moins qu'aux temps de *Crispi*. Mais l'absence de cordialité, l'absence de contact confèrent à la rupture un caractère de mutuelle hostilité. Les choses en sont au point qu'il convient de n'en point parler. Nos services de propagande ou d'information doivent s'abstenir de tout communiqué — même et surtout daté de Bâle. L'état des nerfs franco-italiens exige une cure de silence. Le silence porte ici un double bénéfice : bénéfice d'oubli après l'erreur, apparence de réflexion après une fausse initiative. Je sais un grand homme d'Etat voyageur qui, à la réflexion, s'apercevait que l'on va désormais à Belgrade en passant à Rome et qu'il serait vain de spéculer sur des rivalités abolies. Un peu de silence, s'il vous plaît, et que reteniez dans ce silence l'annonciation du poète : *Ibis redibis*.

Annouciation à double portée ! La France, elle aussi, peut dire à l'Italie : « tu reviendras », où même « tu en reviendras », sans qu'on puisse accuser notre Chancellerie de perpétrer contre l'axe Rome-Berlin une velléité d'attentat verbal. *Delcassé* n'a pas laissé de disciple dans la carrière d'après-guerre. Plus d'encerclement ! Le recul stratégique à chaque coup ! Le comte *Ciano* aurait tort de redouter d'indiscrètes manœuvres : il n'y a dans notre cas ni indiscrétion ni manœuvres, il y a chômage diplomatique. N'empêche qu'un peu plus tard, « on chantera la *Marseillaise* autour de la Colonne Trajan », ainsi que l'écrivait *d'Annunzio* à *Maurice Barrès* dans une lettre historique du 25 mai 1915. *Ibis redibis*.

Voici que l'opinion française se tourne passionnément du côté de Rome. Du côté de la Rome vaticane. Un mot du Pape a suffi pour un réveil des consciences, sinon pour un ralliement des cœurs opprimés. Des sanctuaires de Bretagne aux fêtes ecuméniques de Hongrie, une manière de rassemblement s'est improvisé pour la sauvegarde d'une foi et d'une liberté également menacées. Bon gré, mal gré, Rome sera tôt ou tard la capitale de ce rassemblement auquel adhère déjà la quasi unanimité des Français, catholiques ou non. Renaissance de la Latinité ? Renaissance de l'humanisme ? Je ne sais. Mais une renaissance se prépare derrière le décor des traités. *Ibis redibis*, ô France.

— Vous connaissez X..., le député ? — Non, pourquoi ? — Dommage ! C'est un homme intelligent, un pur. Jamais un mensonge n'est sorti de sa bouche.

— Ce monsieur parle donc du nez ?

En vacances.

La jeune dame aimable. — Quelles belles poules vous avez là ! De quelle race sont-elles ?

La fermière. — Les grandes c'est des poules à bouillir et les petites des poulets à rôti.

La Lisibur.

Chronique du Lot

Impressions d'un paysan au Congrès

Nous étions dimanche à Villefranche, au Congrès des combattants. Villefranche ! ce nom résonne comme un air de fanfare et n'est pas usurpé. En 1643, c'est de cette ville que partit le signal de la révolte de nos ancêtres les « croquants » paysans du Quercy, du Rouergue, du Limousin plongés dans la misère, ploquant sous le poids des impôts.

Notre première visite fut au monument aux Morts.

Le groupe qui surmonte le piédestal évoque le symbolisme du « Monument aux Morts », de Bartholomé. Baiser éperdu du poilu sur le front de sa compagne ultime adieu, suprême caresse, avant de rentrer de nouveau dans la fournaise, et bientôt l'humble croix de bois pour perpétuer seule, le souvenir de la cruelle séparation.

Puisqu'il est convenu que les choses inanimées ont une âme, les pierres médévales des maisons qui entourent la place Notre-Dame durent tressaillir d'émoi devant la foule compacte qui se pressait à leurs pieds. Le grand Christ saignant, au réalisme puissant, aux bras tendus dans une immense détresse, qui orne cette place, semblait étonné, à l'évocation de nouvelles tresses, que, depuis des siècles on ait méconnu son enseignement et que la leçon de sa mort soit restée stérile.

Sur cette foule silencieuse de 6.000 combattants, les trois couleurs de cent drapeaux de diverses sections mettaient une note des jours de fêtes.

La sonnerie « Au drapeau » retentit, les attitudes se raidirent « comme des vieux coursiers, nous avions senti l'aiguillon ».

Alerte, impétueuse, la *Marseillaise*, ailée, jaillit des cuivres, les têtes se découvrirent l'hymne immortel de Rouget de l'Isle fait toujours courir un léger frisson.

Ah ! certes, cela nous changeait de la vue de ces cortèges où, au rythme d'une « Internationale » froletée, les poings se dressent dans un geste de menace.

Ici l'Union sacrée des tranchées se retrouvait. Nous avions, sur le front, communiqué dans la souffrance en brayant la mort, dimanche nous étions heureux de nous serrer de nouveau les coudes dans une paix, combien précieuse.

Tous les orateurs rivalisèrent d'éloquence, le flegme des camarades du Nord, l'exubérance de ceux du Midi nous firent tinter tout à tour sous le charme.

Nos justes revendications furent exposées, mais ce que nous avons surtout retenu, c'est le vibrant appel à l'Union de tous les combattants, de tous les Français, devant les angoisses de l'heure présente.

Il était midi, le carillon de la cathédrale égrenait les notes d'un cantique d'allégresse (c'était la Pentecôte), les vers du poète des « Fleurs du Mal », chantaient dans ma mémoire.

« Et voisin des clochers, j'écoute en révant, leurs hymnes solennels, emportés par le vent ».

Le banquet nous attendait et faut-il l'avouer, il fut, lui, d'une séduisante réalité.

Pierre COUAILLAC.

LES CADETS DU QUERCY

Les Cadets du Quercy croient devoir rappeler à nos compatriotes qu'ils sont la seule organisation d'originaux de l'arrondissement de Cahors habitant la région parisienne. C'est donc aux Cadets du Quercy que doivent adhérer tous nos compatriotes ayant quelque attache dans l'arrondissement, chef-lieu du département du Lot.

Fondés en 1907, par M. Anatole de Monzie, et présidés par M. Jules Crolot, les Cadets du Quercy forment un groupe de solidarité d'art et de tourisme. Praticant l'entraide fraternelle entre compatriotes et envoyant de nombreux enfants passer leurs vacances dans notre arrondissement natal, ils s'emploient à organiser des fêtes et réunions d'octobre à avril d'amicales réunions menées à faire connaître les sites et les sites.

Étroitement unis aux « Enfants de Figeac » et au « Foyer du Quercy » (Gourdon), les Cadets du Quercy participent à la Fête champêtre, organisée par les originaires de l'arrondissement de Gourdon, le dimanche 10 juillet et non à la date précédemment envisagée du 26 juin. Le programme de cette journée sera des plus attrayants. Il comprendra la visite de l'abbaye de Port-Royal et du château de Dampierre et un grand bal en plein air. Départ en cars Renault, place Denfert-Rochereau, à partir de 8 h. 30 ; aller et retour, 20 francs. Déjeuner et dîner au restaurant Roux, à Cernay-la-Ville (28 et 25 fr.). Prix total de la journée : 66 francs.

Les adhésions sont reçues par le trésorier général, Gaston Rosières, 71, avenue d'Italie (13^e) et par le sous-signe.

LOTÉRIE NATIONALE

Le tirage de la 6^e tranche de la Loterie Nationale, sera effectué le mardi 14 juin, à 21 heures, dans la salle de l'Alhambra, à Bordeaux.

EDEN

SAMEDI et DIMANCHE DIMANCHE (matinée)

Deux grands films au programme

La Peau d'un Autre
AVEC
André LEFAUR, Armand BERNARD et Janine MERREY

La Sonate à Kreutzer
Tiré du roman de Léon Tolstoï
Interprété par LIL DAGOVER

A propos d'un vœu du Syndicat de la Boulangerie

On nous prie d'insérer la lettre suivante adressée aux conseillers municipaux de Cahors :

Au cours de sa réunion générale du 31 janvier dernier à laquelle assistaient MM. Besse, député et Oriac, président de la Chambre de commerce, le syndicat départemental avait émis un vœu demandant aux collectivités départementales qu'à l'avenir les fournitures de pain pour les établissements ou écoles soient données par l'entremise du syndicat, de gré à gré et non par l'adjudication.

Ce vœu que nous avions envoyé au maire de Cahors comme à tous les intéressés du département a fait l'objet d'une discussion à la dernière séance du Conseil municipal et c'est ainsi que dans le compte-rendu paru dans les journaux régionaux, il était dit : « Vœu du syndicat de la boulangerie du Lot, renvoyé à la commission ».

Ces jours-ci, j'ai voulu me renseigner sur le sort qui avait été fait par la Commission à notre demande et c'est alors que j'ai recueilli de la bouche d'un de ces braves conseillers cette parole savoureuse : « Comment, tu n'as pas compris, renvoyé devant la Commission c'est l'enterrement de 1^{re} classe ».

J'avoue, en effet, ne pas connaître toutes les subtilités du langage municipal. Maintenant, je serais au courant et ceux qui me liront de même. Pour ne blesser personne, l'on ne dit pas « Refusé », mais « Renvoyé à la commission ». Qu'en termes forts galants ces choses-là sont dites.

Il faut que vous sachiez pourtant que si nous avions fait une telle demande, ce n'était ni dans un esprit étroit et mesquin, ou dans un but intéressé pour faire profiter de ces fournitures les seuls syndiqués (nous le sommes tous syndiqués), mais simplement parce que à l'heure où l'action sociale s'étend dans tous les domaines, à l'heure où tous les groupements concentrent leurs efforts vers l'organisation professionnelle ! nous avions pensé qu'il était de notre devoir d'essayer par l'entremise du syndicat d'obtenir, à un prix rémunérateur raisonnable, mais suffisamment rémunérateur, ces fournitures pour les petits et jeunes boulangers durement touchés par la sous-consommation du pain consécutive à la cherté de cette denrée.

Vous n'avez vu, Messieurs, que le côté matériel de l'affaire. Soucieux des intérêts de la ville, vous économisez quelques centaines de francs (et j'ose espérer que cela se connaîtra sur le montant de nos impôts, l'an prochain).

Le côté moral ne vous a pas préoccupé, vous n'avez pas remarqué que depuis toujours, c'étaient les mêmes gros boulangers faisant 5 à 6 fournées par jour qui accaparaient ces fournitures, grâce à un rabais qui s'explique par ce surcroît de travail fait en supplément par des ouvriers dont le salaire est loin de celui qui a été accepté par vos délégués à la commission consultative, qui s'explique encore par un fort travail avec des frais généraux, restant les mêmes (patente, loyer, etc., etc.).

Je regrette de n'avoir pu vous donner toutes ces explications de vive voix. Puisqu'il m'est impossible de me faire entendre par la commission fantôme, j'ai pensé qu'il vous serait agréable de connaître les motifs qui nous avaient poussés à émettre un tel vœu.

L. BOURRIÈRES,
Président de la Fédération départementale de la boulangerie du Lot.

Service de santé

M. Renaux pharmacien sous-lieutenant de réserve est promu au grade de lieutenant et affecté à la 17^e région.

M. Malabart, sous-lieutenant d'administration de réserve du service de santé est promu lieutenant et affecté à la 17^e région.

Passage de troupes

Ainsi que nous l'avons annoncé, les 13 et 14 juin, un détachement du 16^e régiment algérien stationnera à Cahors : 3 officiers, 6 sous-officiers, 97 hommes de troupes, 99 chevaux.

Les 15, 16 et 17 juin, un détachement du 42^e bataillon de mitrailleurs algériens sera à Cahors : 2 officiers, 74 hommes de troupes et 56 chevaux.

Les officiers et sous-officiers Européens seront logés chez l'habitant. Les hommes de troupe seront logés à la Caserne Bessières.

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naisances
Laborderie Jean-Pierre, Bégous.
Joli Jean-Claude, rue Wilson.
Fumeron Maurice, rue Wilson.
Coudere Jean-Paul, rue Wilson.
Mazot Eliane, 9, rue Ste-Barbe.
Pradel Michel, 5, rue de l'Université.
Bousquet Josette, rue du Périé.
Chazal Monique, 8, rue Lastic.

Décès
Recoussé Germain, employé de Commerce, 60 ans, quai Bessières.
David Marie, S. P., 81 ans, 38, rue Wilson.
Garrigues Marie, veuve Viguié, S. P., 88 ans, rue Laharre.

Mariages
Bories Emile, aide-magasinier au Bourbonais et David Marie-Louise, S. P., à Cahors.
Limon René, mécanicien et Valade Marie-Louise, dactylographe à Cahors.
Bédou Hippolyte, jardinier et Dalet Marguerite, ouvrière d'imprimerie à Cahors.

Astruc Pierre, négociant et Noyer Paule, S. P., à Cahors.

Redoutez les Punaises

Redoutables agents propagateurs de maladies infectieuses, ces insectes inoffensifs peuvent être désormais facilement éliminés grâce au Rozol. Un seul badigeonnage suffit. Toutes Pharmacies, Drogueries, Marchands de couleurs et Pharmacie Oriac à Cahors.

LÉGION D'HONNEUR

Ce nous est un plaisir particulier de signaler la nomination au grade de Chevalier de la Légion d'honneur, de notre excellent compatriote et ami, Alfred Floirac, trésorier de la chambre syndicale des Hôteliers de Paris, secrétaire de l'Union hôtelière et administrateur de la Caisse de compensation de l'alimentation parisienne.

Ces titres — et d'autres que nous omettons — disent assez le dévouement de M. Floirac à toutes les œuvres d'intérêt général, la confiance et l'estime qu'il s'est acquises dans tous les milieux où s'exerce son activité.

Mais s'il est un bon citoyen, Alfred Floirac fut d'abord un authentique combattant pendant la grande guerre. Parti au front le 1^{er} août 1914, il fut gravement blessé au cours de la campagne, cité à l'ordre du jour en 1917 et en revint avec la croix de guerre et la médaille militaire.

C'est donc comme ancien combattant et au titre militaire qu'il reçoit aujourd'hui cette Légion d'honneur pour laquelle, avec les nombreux amis qu'il compte dans le Lot, nous lui exprimons nos plus cordiales félicitations.

Compatriote

Notre compatriote, M. Fernand Deltel, de Cahors, quartier-maître de la marine, est nommé sous-officier, au titre des réserves et affecté à la section de Toulouse. Félicitations à M. Deltel qui est infirmier à l'Hôpital de Cahors.

SERVICE MEDICAL

Le service médical sera assuré le dimanche 12 juin, par le

Docteur CALVET

SERVICE DES PHARMACIES

Le service pharmaceutique sera assuré le dimanche 12 juin toute la journée et le lundi matin 13 juin par la

Pharmacie ORLIAC
Place des Petites-Boucheries

Les Sports

Avion cadurcien

GRANDES REGATES NATIONALES DU 19 JUIN

De nombreuses sociétés nautiques ont répondu à l'appel de l'Avion Cadurcien, pour la grande manifestation du 19 juin.

Les meilleurs rameurs du Sud-Ouest, parmi lesquels figureront une fois de plus les formidables équipes toulousaines, s'aligneront au départ des principales épreuves.

Par le nombre et aussi la qualité des engagés les régates cadurciennes s'annoncent très ouvertes.

La période de chaleur paraît durable, cette condition atmosphérique convient agréablement au sport nautique, malgré les durs efforts déployés par les concurrents. Sous le soleil de juin, la victoire des meilleurs acquiert un certain avantage, d'où la fameuse ambiance des compétitions nautiques. Elle se perpétue d'ailleurs avec succès depuis de nombreuses années.

Atmosphère idéale pour les pratiquants, et aussi favorable pour les spectateurs rassemblés sur les rives voisines où les ombrages naturels s'étaient d'une façon imposante, provoqués par les reliefs du faubourg Laharre, et plus bas, par une longue file de platanes.

STADE CADURCIEN

Athlétisme. — Dimanche 12 juin sera disputé sur le terrain du C. C. A. Capdenac un challenge d'Athlétisme « Coupe Martini Rossi ». A cet effet le Stade Cadurcien déplacera à Capdenac son équipe d'Athlétisme. Puisse cette première confrontation être honorable pour nos couleurs et récompenser ainsi l'effort de quelques trop rares jeunes gens pratiquant ce beau sport. Sont convoqués à midi devant la Mairie : Charvet, Aubert, Bach, Huguebaert, Nivet, Cubaynes, Ladoux, Mazelier, Lagombe, Jaur, Quercy, Lattes, Duthil, Bergougnoux, Delfour. Se munir de son équipement.

Concours des Challenges boulistes de « La Dépêche » (Centre de Cahors)

MM. les membres de la boule cadurcienne, de l'Amicale bouliste des Baderens et du club bouliste de Saint-Georges qui font partie du Comité du centre de Cahors, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 12 juin, à 11 heures, dans une salle du Café de Bordeaux.

Ordre du jour : Organisation de la 3^e journée. Demande de changement de date par l'Union bouliste gourdonnaise.

Où en est l'organisation des loisirs ?

S'est-on au moins préoccupé de la question des cors aux pieds ? Rassurez-vous, amis, le Diable y a pensé pour vous. « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours. Toutes pharmacies et pharmacie Oriac à Cahors.

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 11
DIMANCHE 12 (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)
L'immense succès populaire

Les Deux Gamines

d'après l'œuvre de Louis FEUILLEAD
AVEC
Alice TISSOT, Abel TARRIDE, Maurice ESCANDIE, de la Comédie Française, MAUXDIAN, la petite Claude BARGHON.

EN COMPLEMENT :

un puissant drame de la mer
Destination Inconnue

CAHORS

La Fête de la Jeunesse à Cahors

Cette fête, qui se déroulera à Cahors, le 12 juin, dans le cadre familial des Allées Fénelon, est placée sous le double thème de la fidélité au passé et aux traditions vivantes, d'une part, et de l'élan vers l'avenir pour le plein développement culturel et physique du peuple, d'autre part.

Les postes d'émission de la région du Sud-Ouest, et plus particulièrement Radio-Agen, l'ont dit et le répètent à tous les échos, en même temps qu'ils font connaître, à tous les auditeurs qui constitueront dimanche le public enthousiaste de la fête, le programme définitif de cette manifestation sans précédent.

M. de Tesson, député, ancien ministre, viendra lui aussi nous dire combien les pionniers et les fondateurs de la République approuvent tous ces efforts qui sont faits par des hommes et des femmes de bonne volonté pour l'Enfance, pour la Jeunesse, pour la Démocratie. Le Maire et la municipalité de Cahors apporteront également leur concours à cette manifestation de jeunesse et de vie, la troisième depuis 1930, et qui tend à s'inscrire dans le cycle régulier des fêtes de la cité cadurcienne.

Nous ne pouvons publier ici le programme définitif. Que l'on sache déjà que, dès 14 heures, dimanche, un grand défilé de 2.000 participants, de bicyclettes et de chars fleuris de trois sociétés régionalistes, balayera le boulevard Gambetta. A partir de 15 heures, la grande fête sportive et gymnique traduira, par les évolutions, les mouvements d'ensemble et les chœurs, toute l'espérance que notre jeunesse a dans la vie.

La fête de nuit s'inspirera des traditions du passé. Des sociétés régionalistes, dans leurs costumes anciens et le parler rude de nos pères, feront revivre des souvenirs d'un passé qui, dans notre province plus peut-être encore qu'ailleurs, est particulièrement cher à nos cœurs.

Enfin, la joie populaire pourra s'exprimer librement jusqu'à une heure avancée de la nuit, dans les bals gratuits organisés le long du boulevard Gambetta.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Cette semaine activité de l'aérodrome de Cahors-Labéraudie, 28 h. 32 de vol, dont 15 h. 51 de double commande.

Section d'aviation populaire (chef pilote Dubourg), 16 h. 50 de vol dont 13 h. 54 de double commande, par MM. Ferrand, Saurt, Garrigues, Pagès, Laour, Périé, Fabre, Coudert, Marty, Dupré, Ramés, Besombes.

Ont volé seuls : MM. Valat, Conty, Delmas, MM. Laroche et Rouget ont effectué brillamment les épreuves du brevet de 1^{er} degré.

Aéro-Club du Quercy, 11 h. 42 de vol, dont 1 h. 57 de double commande avec le chef pilote Dubosc, par MM. Brunet, Delpech, Dugès.

2 baptêmes de l'air ont été donnés et nous avons eu la visite du Capitaine Vigouroux et du sergent Frescaline sur Potez 25 venant de Limoges et y retournant.

Les avions du club ont pris part à la fête aérienne de la Fédération des Aéro-club du centre, au sein de laquelle l'Aéro-club du Quercy a eu l'honneur d'être agréé par M. Gilbert Sardié, Président de l'Aéro-Club d'Avignon. Les équipages : MM. Bris et Dubosc, venus sur Luciole, M. et docteur de Nazaris, venus sur Auto-Plan ont été présentés aux personnalités président ces fêtes : M. le général Houdein, membre du Conseil supérieur de l'Air, M. Andraud, ancien Sous-Secrétaire d'Etat de l'Aéronautique et M. Allègre, directeur général d'Air-France. M. Bris a été reçu en audience particulière par M. Laurent Eynac, ancien ministre à l'issue de la manifestation.

Cette semaine, notre section d'aviation populaire a été inspectée par les services du Ministère de l'Air représentés par M. le Capitaine Ballet.

Naissance

Nous avons appris avec plaisir que Mme et M. Sassié, le sympathique chef de Cabinet de Préfecture du Lot, viennent d'être les heureux parents d'un gros garçon qui a été nommé Philippe.

Nous adressons nos compliments au papa et à la maman et au bébé, nouveau Cadurcien, nos meilleurs vœux de bonne santé.

Pour être belle!

CEDIB

39, Champs-Élysées, PARIS
met à votre disposition

Madame, Mademoiselle,

une Première Assistante

de ses Salons de Paris

qui vous donnera gracieusement

du 13 au 18 JUIN

chez Mme Yv. AUDOIRE

Parfumerie « Chez Denise »

5, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS

tous soins et conseils

concernant votre BEAUTÉ

Arrondissement de Cahors

Catus

Sports-boule. — La boule catusienne organisera son concours annuel le dimanche 10 juillet 1938. Nos quadrettes ayant participé cette année à tous les concours environnants il est à prévoir que de nombreuses sociétés viendront nous rendre la politesse. Les principaux concours ayant eu lieu l'après-midi, notre société ne dérogera pas à cette règle, car il est très difficile de recruter des équipiers du moins pour les petits endroits lorsque les concours commencent la matinée. Les heures appliquées seront strictement suivies. Tirage au sort, 13 h. commencement des jeux, 13 h. 30. Nous comptons sur la sportivité de nos camarades boulistes pour qu'il y ait le moins d'interruption entre chaque partie de façon à effectuer

les demi-finales avant souper et la finale à une heure normale.

Les terrains nécessaires seront aménagés principalement ceux de la Vernière. Un avis ultérieur donnera les renseignements complémentaires.

Saint-Cirq-Lapopie

Fête patronale. — Notre fête patronale, qui attirera tous les ans beaucoup de visiteurs, sera célébrée cette année, les 18, 19 et 20 juin.

Voici le brillant programme de cette réjouissance, élaboré par un Comité d'organisation qui sait bien faire les choses et qui est présidé par M. Gabriel Bessac.

Samedi soir, 18 juin, salves d'artillerie annonçant la fête; réception de la musique, apéritif-concert, bal de nuit, retraite aux flambeaux.

Dimanche matin, 19 juin : salves d'artillerie, réveil en fanfare, tour de ville en musique, aquades, distribution des bouquets, bal, apéritif-concert.

Après-midi, à 15 heures : grand bal public sur plancher, sur la place du Sombrial, multiples attractions et jeux variés, départ du ballon « La France » tour de ville en musique à l'issue du bal, apéritif-concert.

Le soir, à 21 heures, grand bal de nuit sur la place du Sombrial, superbe feu d'artifice, brillantes illuminations, dont celle du château-fort de Lapopie, grande bataille de confetti, grande retraite aux flambeaux à l'issue du bal.

Lundi matin 20 juin, salves d'artillerie, réveil en fanfare, tour de ville en musique, jeux de la poêle, de la cruche, etc., bal apéritif-concert. Après-midi, à 15 heures, grand bal public sur la place du Sombrial et même programme que la veille, plus un mat de cocagne. La fête sera clôturée après le bal de nuit, par une brillante retraite aux flambeaux et le réveil traditionnel.

Les bals seront placés sous la direction des frères Mouilhac, les maîtres bien connus. L'heure solaire sera en vigueur. Le Comité d'organisation ne répond pas des accidents. Le meilleur accueil est réservé aux visiteurs.

La fédération citée de Saint-Cirq-Lapopie est desservie par la gare du même nom et diverses routes.

LE MERVEILLEUX TRAITEMENT DU DOCTEUR VIDAL A CAHORS

L'application de ce traitement se poursuivra jusqu'au lundi 13 juin inclusivement, dimanche compris, de 10 heures à midi et de 14 à 18 heures, à l'Hôtel des Ambassadeurs à Cahors.

Il est utile de rappeler que les malades ne sont entrepris qu'après avoir satisfait à un examen sérieux de leurs réflexes sympathiques (examen toujours gracieux).

Pourcentage des améliorations obtenues par cette méthode de Sympathicothérapie :

Asthme, 88 0/0. Insomnies, 84 0/0.
Hémiplégie, 68 0/0. Névralgies, 81 0/0.
Neurasthénie, 82 0/0. Rhume des foies, 98 0/0.

Rhumatismes, 77 0/0. Troubles nerveux, 90 0/0.

Troubles digestifs, 73 0/0.

Douleurs fulgurantes du tabès, 71 0/0.

Angoisses, vertiges, 79 0/0.

Troubles circulatoires, 78 0/0.

Angine de poitrine, 83 0/0.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Collège de jeunes filles. — En réponse à de nombreuses demandes qui lui sont adressées, la Directrice du Collège de jeunes filles informe les familles qu'elle se tient volontiers à leur disposition, tous les jours, de 2 h. à 6 heures.

Elle se fera une joie de leur donner tous les renseignements dont elles pourraient avoir besoin afin de les aider — s'ils le désirent — à prendre la meilleure décision concernant l'avenir de leurs enfants.

Elle sera heureuse également de leur faire visiter son établissement qui a subi depuis 2 ans, de très heureuses transformations. L'internat, en particulier, offre actuellement aux pensionnaires d'excellentes conditions de travail. Hygiène, confort, clarté, gaieté, rien n'a été négligé pour créer, autour de nos jeunes, une atmosphère « familiale », très propice aux études.

Beaucoup de parents ignorent encore que la récente réforme de l'enseignement vient d'identifier les programmes et les cours communs aux sections secondaires et primaires supérieures. C'est dire que le Collège de jeunes filles est placé dans les meilleures conditions pour préparer à la fois :

aux diplômés secondaires de fin d'études et aux baccalauréats qui ouvrent la voie du professorat et des professions libérales.

et au brevet élémentaire, qui permet l'accès à de très jolies situations dans l'enseignement, les postes, les chemins de fer, les banques, etc.

Le Collège offre, également, aux jeunes filles qui se destinent aux carrières artisanales ou commerciales, la possibilité de poursuivre pendant un an ou deux, de bonnes études primaires, avec cours spécialisés (langues vivantes, dactylographie, sténographie).

Il semble parfaitement inutile de souligner ici ce qu'atteste si bien le rapide développement du Collège : la haute valeur d'un personnel d'élite formé de jeunes et brillants professeurs, tous licenciés, diplômés d'études supérieures. Leur compétence et leur dévouement ont su rapidement gagner la confiance unanime de leurs élèves et des familles, ainsi que l'estime de leurs chefs. Rappelons que l'ancien inspecteur général (sciences, lettres, langues vivantes) ont visité cette année notre Collège, dont ils se sont déclarés très satisfaits.

Pour être admises en 6^e, les élèves doivent être âgées de 10 ans révolus à la rentrée d'octobre. Elles ont à subir un petit examen de contrôle obligatoire pour toutes les élèves (seules les boursières en sont dispensées). Cet examen comporte :

un compte rendu de lecture (court récit, petite anecdote) ;

Une dictée suivie de questions ;

Une épreuve d'arithmétique (problème simple et opérations).

On est prié de ne pas attendre le dernier moment pour se faire inscrire en raison du nombre croissant des élèves, la direction est obligée d'envisager dès

Comme « souvenir de guerre, il avait une sciaticque !

Fait prisonnier pendant la grande guerre, M. J... de C... (Oise), était rentré dans ses foyers « rempli de douleurs ». Il y a quatre ans, une crise de sciaticque plus violente que les autres le cloua au lit pendant six mois. Il absorba toutes sortes de produits. Il eut même recours à des guérisseurs. Rien ne le soulaça. C'est alors, après tant d'insuccès, qu'il essaya les Sels Kruschen. « Au bout d'une dizaine de jours », écrit-il, « je sentis un mieux très net. Bientôt, après, mes douleurs disparaissaient, et depuis je n'ai pas ressenti la moindre douleur dans aucun de mes membres ».

« La « petite dose » de Kruschen que vous prenez chaque matin, oblige votre foie, vos reins, votre intestin, à fonctionner régulièrement. L'acide urique, — cause reconnue des rhumatismes, des maux de reins, de la sciaticque, — est chassé de vos muscles, de vos nerfs et de vos articulations, puis expulsé par la voie naturelle des reins. La cause de vos douleurs étant supprimée, celles-ci cessent bientôt de vous tourmenter.

Sels Kruschen, toutes pharmacies : flacons à 6 fr. 25, 12 fr. 25 et 20 francs.

maintenant toutes mesures utiles pour la rentrée des classes.

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir l'heureuse naissance d'un garçon, Michel, chez M. et Mme Georges Pons, instituteur à Blancmesnil, nos sympathiques compatriotes. Nous adressons nos félicitations aux parents et nos vœux les meilleurs au bébé.

Banquet des vacances. — Le grand banquet annuel des vacances de l'association des « Enfants de Figeac », aura lieu, cette année, au Modern-Hôtel des Carmes (Maison Tillet), le 27 août 1938.

Les détails concernant cette fête seront donnés prochainement.

Année aux colonies. — Le banquet annuel des anciens militaires coloniaux Algérie, Maroc, et des T.O.E., aura lieu à Figeac, le 26 juin 1938.

Tous les camarades sont cordialement invités et le Bureau compte sur un grand nombre de présences. Se faire inscrire chez M. Pourcel, Café des Voyageurs, avenue Gambetta, à Figeac. — Le Bureau.

En cette pénible circonstance, nous présentons aux familles que cette mort a laissées en deuil nos bien sincères condoléances.

Le concours de boules organisé par notre agissante société des boules, a eu lieu dimanche 5 juin, au lieu dit de la grande foule de spectateurs que ce jeu intéresse de plus en plus.

Toutes les parties ont été jouées sereinement, mais avec la plus parfaite loyauté. Aussi, à minuit sonnant, au moment précis où la quadrette Sénac, de Cahors-Badernes (Champion du concours) tirait la dernière boule de la finale, aucune discussion ni autre incident ne s'était produit.

Joseph BOFFELLI
Vente de lavoirs, baquets en ciment et moellons
TRAVAIL SOIGNE - PRIX MODERES
Avenue de Paris

Une OCCASION de la succursale A. CITROËN

8 C.V Citroën Berline
4 places — impeccable

Reprise toutes voitures. Vente à crédit
Téléphone 162

Dernière heure

Déclaration de M. Daladier
De Paris. — Devant la commission des finances de la Chambre, M. Daladier président du Conseil, a déclaré que ce n'est guère qu'en octobre ou en novembre prochain que la situation financière pourrait permettre de résoudre les problèmes des vieux travailleurs, du rajustement des traitements des fonctionnaires et des pensions, de l'extension des allocations familiales à l'agriculture et des indemnités pour calamités agricoles.

La grève des ouvriers de l'Hôtel des Monnaies
De Paris. — Les ouvriers des Monnaies et médailles appartenant à la Fédération des travailleurs de l'Etat à l'Hôtel des Monnaies ont soumis à la direction des revendications qui ont été rejetées. Ils ont alors occupé les ateliers. Mais la police étant intervenue, ils ont quitté l'Hôtel sans incident.

En Espagne
De Madrid. — Les vapeurs britanniques « Isadora » et « Thorpegooven », bombardés précédemment, le premier à Castellon et le second à Alicante, ont coulé dans la matinée, les voies d'eau produites par les explosions n'ayant pu être obstruées.

Déménagements Groupages
occasion retour de la région sur Paris
PETIT, 65, r. Dulong, Paris. Carnot 46-57

Petites annonces économiques

M. R. Dedieu, Mécanicien, prévient le public qu'il a ouvert un atelier de cycles, réparations, rue Fonduebasse, à 20 mètres de la rue de la Mairie. Travail soigné, prix modérés. Ancien ouvrier de la Maison E. Michel, de Toulouse.

ON DEMANDE, 1° une apprentie modeste ; 2° une jeune fille désirant se mettre au courant du commerce. S'adresser Maison Bédou-Caine, 101, boulevard Gambetta, Cahors.

A LOUER, à 2 km. de Cahors, terrain pour jardin. Nombreux arbres fruitiers en plein rapport. Maisonnette. Eau pour arrosage. 360 fr. par an. Prendre adresse au Bureau du Journal.

CHERCHE Métayers pour propriété rapport. Garde-chasse retraité et jardinier spécialisé.

A VENDRE paille d'avoine et de blé (60 quintaux). S'adresser Bateng, Castelnaud-Montrastier.

MÉNAGE retraités demande appartement, pavillon ou partie, minimum 4 pièces. Faire offres : M. Bourgeois, chez M. Auricoste, 16, r. de la Barre, Cahors.

A VENDRE Conduite intérieure 8 C.V. Renault 1930, parf. état. Garniture neuve, peinture neuve, cause double emploi, 5.000 fr. S'adresser : Bureau du Journal.

Mieux qu'un coup de fouet.
Ce n'est pas un coup de fouet qui crée une excitation passagère et vous laisse ensuite plus abattu qu'avant. Un bon apéritif remonte et soutient : la SUZE à base de racine de gentiane fraîche aux vertus saines et toniques, permet de tenir la distance. 927

La Super-Cinq « Rosengart »
Voiture économique, fruit de 10 années d'étude, de perfectionnements et de modernisation. La voiture la moins chère de France.
R. JARRIGE, 49, Bd Gambetta, CAHORS
Tél. : N° 46

Peinture en tous genres Papiers peints
Albert SECHER
ENTREPRISE DE PEINTURE
5, rue St-Nauphaise, 5
CAHORS
Travail soigné. — Exécution rapide
PRIX MODERES

PARIS-ÉLÉGANT
CAHORS
Du choix,
De la qualité,
Des prix

POUR DETRUIRE LE DORYPHORE
utilisez les
BORTOX
Sans danger pour l'homme, les animaux domestiques et le gibier
en pulvérisation : BORTOX-MOULLABLE D
en poudrage : BORTOX-CONCENTRÉ BORTOX-SPECIAL
Pour tous renseignements s'adresser :
Agence de la C^{ie} BORDELAISE, 2, Allée Alphonse Peyrat, TOULOUSE

BRULERIE MODERNE
33 Rue Nationale CAHORS
'CAFÉS ANDRÉ'
Supérieurs aux meilleurs

POUR VENDRE OU ACHETER :
Immeubles, propriétés
fonds de commerce
CONSULTEZ L'Indicateur Immobilier du Quercy
R. MARATUECH
109, Bd Gambetta, CAHORS
RENSEIGNEMENTS GRATUITS
Téléphone 44

CHASSE, PECHE, COUTELLERIE
Grand choix d'articles de pêche
Araignées, Balances à écrevisses, etc...
Musettes, Ciseaux, Couleaux, Rasoirs
Coffres-fort Bauche
N. BESSON
83, Bd Gambetta, CAHORS — Tél. 335
Compagnie Houllière de Bessèges
Le Boulet « Le Poisson »
Français ! Faites travailler les Mines françaises
Tout le monde sait que le Boulet « Le Poisson » EST LE MEILLEUR.
LE PLUS ECONOMIQUE.
LE PLUS AVANTAGEUX.
EXIGEZ-LE DE VOTRE FOURNISSEUR
AUTO-ECOLE
BAR LEO
CAHORS

Etude de Maître Jean MÉRIC, Avoué à Cahors, 8, rue Georges Clemenceau, 8. Successeur de Messieurs CHATONET et LACOSSE

VENTE SUR SURENCHERE DU SIXIEME

à suite de vente sur licitation, les étrangers admis, d'immeubles en nature de Maison d'habitation, Granges, Jardins, Pâtus, Terres labourables, Friches, Bois et Taillis, situés sur les Communes de SAINT-CAPRAIS, Canton de CAZALS et de PRAYSSAC, Canton de PUY-L'EVEQUE, Département du Lot.

L'Adjudication aura lieu le JEUDI TRENTE JUI MIL NEUF CENT TRENTE-HUIT, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice à CAHORS, Boulevard Gambetta, devant le Tribunal Civil à l'audience des Criées.

Un fait savoir à qui il appartient, qu'en vertu et en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de Cahors, le sept avril mil neuf cent trente-huit, enregistré.

ENTRE : 1° Monsieur FRÉCHES Félix, propriétaire, demeurant et domicilié à Saint-Caprais (Lot).

2° Madame MONTEIL Léa, sans profession, épouse divorcée de Monsieur FRÉCHES Félix, demeurant et domicilié également à Saint-Caprais (Lot).
Ayant tous deux pour avoué constitué, près le Tribunal civil de Cahors, Maître Jean MÉRIC, Avoué, avec élection de domicile en son Etude, huit, rue Georges-Clemenceau.

En présence de Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal civil de Cahors, d'autre part.

Le Tribunal a ordonné la vente sur licitation des immeubles dépendant de la communauté d'acquêts ayant existé entre les époux FRÉCHES-MONTEIL, et préalablement la licitation des immeubles en dépendant, il a été procédé, le JEUDI TRENTE-HUIT à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, Boulevard Gambetta, par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins, par le jugement du sept avril mil neuf cent trente-huit, enregistré, au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis de divers immeubles situés sur la commune de Saint-Caprais, canton de Cazals, arrondissement de Prayssac, département de Lot, et de la commune de Puy-l'Évêque, ci-dessus décrits et désignés, et dont le détail est annexé au présent procès-verbal d'adjudication, dit jour, neuf juin mil neuf cent trente-huit, dressé par Monsieur le Président d'audience, à Monsieur FRÉCHES Félix, propriétaire, demeurant et domicilié à Saint-Caprais.

En présence de Monsieur FRÉCHES Félix, propriétaire, domicilié à Saint-Caprais (Lot), pris en qualité de co-licitant et d'adjudicataire surenchéri.

En présence de Monsieur FRÉCHES Félix, propriétaire, domicilié à Saint-Caprais (Lot), pris en qualité de co-licitant et d'adjudicataire surenchéri.

En présence de Monsieur FRÉCHES Félix, propriétaire, domicilié à Saint-Caprais (Lot), pris en qualité de co-licitant et d'adjudicataire surenchéri.

En présence de Monsieur FRÉCHES Félix, propriétaire, domicilié à Saint-Caprais (Lot), pris en qualité de co-licitant et d'adjudicataire surenchéri.

me assistée de Maître Jean MÉRIC, Avoué près le Tribunal Civil de Cahors, demeurant la dite ville, 8, rue Georges-Clemenceau, qu'elle a constitué aux fins de la présente surenchère et de ses suivantes, a déclaré surenchérisseur du sixième, en sus des charges, les prix des six lots vendus à Monsieur Félix FRÉCHES, et porter :

Le premier lot à la somme de onze mille six cent soixante-sept francs ;
Le deuxième lot à la somme de quatre cent neuf francs ;
Le troisième lot à la somme de trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre francs ;
Le quatrième lot à la somme de deux mille trois cent quatre-vingt-deux francs ;
Le cinquième lot à la somme de trois cent vingt-sept francs ;
Le sixième lot à la somme de quatre mille quatre-vingt-quatre francs.

Cette surenchère enregistrée a été régulièrement dénoncée à :

Premièrement : Maître MÉRIC, avoué de Monsieur FRÉCHES Félix, propriétaire, demeurant et domicilié à Saint-Caprais, en sa qualité de co-licitant ;
Deuxièmement : Maître MÉRIC, avoué de Madame Léa MONTEIL, épouse divorcée de Monsieur FRÉCHES Félix, la dite dame demeurant également à Saint-Caprais (Lot), en sa qualité de co-licitante ;
Troisièmement : Maître MÉRIC, avoué de Monsieur FRÉCHES Félix, propriétaire, demeurant et domicilié à Saint-Caprais, en sa qualité d'adjudicataire surenchérisseur.

Et ce, par acte du Palais de Justice de Cahors, en date du dix juin mil neuf cent trente-huit, enregistré.

En conséquence de ce qui précède, et aux requêtes, poursuites et diligences de Madame Léa MONTEIL, épouse divorcée de Monsieur FRÉCHES Félix, la dite dame demeurant et domiciliée à Saint-Caprais (Lot), ayant Maître Jean MÉRIC pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors, avec élection de domicile dans son étude, 8, rue Georges-Clemenceau.

D'une part, En présence de Monsieur FRÉCHES Félix, propriétaire, domicilié à Saint-Caprais (Lot), pris en qualité de co-licitant et d'adjudicataire surenchéri.

En présence de Monsieur FRÉCHES Félix, propriétaire, domicilié à Saint-Caprais (Lot), pris en qualité de co-licitant et d'adjudicataire surenchéri.

D'autre part, Il sera procédé, le JEUDI TRENTE-HUIT à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, boulevard Gambetta, à la vente sur surenchère du sixième, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions, a été dressé par Maître Jean MÉRIC, Avoué, demeurant à Cahors, huit, rue Georges-Clemenceau :
A la requête de :
1° Monsieur FRÉCHES Félix, propriétaire, domicilié à Saint-Caprais, canton de Cazals (Lot),
2° Madame MONTEIL Léa, sans profession, épouse divorcée de Monsieur FRÉCHES Félix, domiciliée également à Saint-Caprais, canton de Cazals (Lot), et déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors, le onze mai mil neuf cent trente-huit ; où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au Greffe du présent Tribunal, et sans frais.

DESIGNATION DES Immeubles à vendre
Telle qu'elle résulte du Cahier des Charges

Immeubles situés sur les communes de Saint-Caprais, canton de Cazals, et de Prayssac, canton de Puy-l'Évêque, arrondissement de Cahors, et inscrits sous les numéros, les sections et plans de la matrice cadastrale des dites communes, Ils comprennent :

PREMIER LOT
Le premier lot comprendra : Un immeuble en nature de maison d'habitation avec ses dépendances, deux granges, pâtus, terres et jardin, sis à Saint-Caprais, figurant sous les numéros sept cent dix-neuf, sept cent vingt-trois p., sept cent vingt-trois q., et sept cent vingt-quatre, de la section B, du plan cadastral de la dite commune de Saint-Caprais, confrontant à la route, Delard et François. La maison est située à l'angle des routes se dirigeant vers Prayssac et Villefranche, elle est construite en pierres, couverte en tuiles plates.

Cet immeuble est en très bon état, et comprend deux pièces au rez-de-chaussée et trois pièces au premier étage.
Le rez-de-chaussée se compose d'une cuisine et d'une chambre, ces pièces sont bien éclairées et d'un accès facile. Le premier étage se compose

de trois chambres à coucher d'une grandeur moyenne, ces pièces sont bien éclairées et munies de fenêtres.
On parvient à cet étage par un escalier en très bon état. L'installation électrique est installée dans tout l'immeuble permettant l'éclairage dans toutes les pièces.
A côté de la maison se trouve une petite grange, construite en pierres, couverte en tuiles, et de suite après, se trouve édifiée une très vaste grange, servant d'écuries et d'étables.
L'installation électrique existe dans cette dernière grange.
A la suite de cette grange se trouve un grand jardin entièrement closuré.

Monsieur Frèches avait acquis cet immeuble avec ses dépendances de Madame Aurélie Paris, Veuve de Monsieur Florentin Alphonse, dit Abel, sans profession, demeurant à Trinquerville, commune de Saint-Caprais (Lot), suivant acte au rapport de Maître Girbeau, notaire à Villefranche-du-Périgord (Dordogne), en date du dix-huit mars mil neuf cent vingt, enregistré et transcrit au Bureau des Hypothèques de Cahors.
Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de onze mille six cent soixante-sept francs, ci . . . 11.667 fr.

TROISIÈME LOT
Le troisième lot comprendra : Un entier article en nature de bois situé au lieu appelé « Pech de Moles », commune de Saint-Caprais, d'une contenance de quatre hectares soixante-dix centiares environ, paraissant figurer sous les numéros six cent un partie, et six cent deux, section A, confrontant dans son ensemble à petit jardin réservé par les vendeurs et paraissant figurer sous le numéro six cent un partie, section A, aux possessions des filles Delsuc, Combes, Fauché, Delmas, Marty, aux filles Delsuc, à fossé, Florenty et chemin.

Dans l'article vendu se trouve englobée une parcelle de bois appartenant aux filles Delsuc, sus-nommées.
Monsieur Frèches s'était rendu propriétaire de cet article de : 1° Madame Elia Vaquié, sans profession, veuve en premières noces de Monsieur Bosc Pierre, et veuve en secondes noces de Monsieur Poujade Hippolyte, ayant demeuré à Gougnon, commune de Saint-Caprais, et demeurant actuellement à Labastide-du-Vert, canton de Catus (Lot), née la dite dame à Montléral, le vingt-sept mai mil huit cent soixante-deux.

2° De Monsieur Poujade Désiré, agriculteur, né à Saint-Caprais, le cinq août mil neuf cent cinq, domicilié au lieu dit Labastide-du-Vert, actuellement brigadier au vingt-troisième régiment d'Artillerie, en garnison à Toulouse.

Les deux sus-nommés agissant solidairement et encore comme se portant fort pour Aimée Poujade, leur fille et sœur, âgée de dix-neuf ans, sous la tutelle légale de sa mère, avec promesse de lui faire ratifier les présentes à sa majorité, suivant acte au rapport de Maître Badoures, notaire à Prayssac, le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, demeurant au lieu dit Saint-Caprais ;

5° Mademoiselle Agathe François, sans profession, née à Saint-Caprais, le premier novembre mil neuf cent sept, demeurant également à Saint-Caprais (Lot) — tous agissant conjointement et solidairement, — suivant acte au rapport de Maître Badoures, notaire à Prayssac, le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré et transcrit au Bureau des Hypothèques de Cahors.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois mille cinq cent quatre-vingt francs, ci . . . 3.594 fr.

QUATRIÈME LOT
Le quatrième lot comprendra : 1° Un entier article en nature de terre labourable et bois, situé au lieu appelé « Pièce Haute », commune de Saint-Caprais (Lot), d'une contenance de quarante-sept ares soixante-dix centiares, paraissant figurer au plan cadastral de cette commune sous les numéros : neuf cent trente-cinq et neuf cent trente-six, section B, confrontant à la route, Salis, Veuve Gauthier et l'article ci-dessus décrit, appelé « Pré de Colin ».

2° Un autre entier article en nature de terre labourable, bois, friche, situé au lieu dit « La Combe Blanche » — Pré de Colin — commune de Saint-Caprais, d'une contenance approximative de soixante-onze ares, cinquante centiares environ, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros neuf cent trente-quatre et neuf cent trente-cinq, section B, confrontant dans son ensemble à l'article ci-dessus appelé Pierre-Auguste, à Bussol, Delord, Veuve Leygues, Galiacy et la Veuve Jouffreau.
Monsieur Frèches s'était rendu propriétaire de ces deux articles de :
1° Monsieur François Frédéric, propriétaire, agriculteur, né à Saint-Caprais, le huit septembre mil huit cent soixante-sept ;
2° Madame Berthe François, sans profession, née à Saint-Caprais, le douze février mil huit cent quatre-vingt-treize, venue en premières noces de Monsieur Vedelet Albert, demeurant à Bouteille, commune de Cassagnès (Lot) ;
3° Madame Flavie François, sans profession, née à Saint-Caprais, le trois novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, épouse en premières noces de Monsieur Lacoste Jean-Elie, propriétaire, agriculteur, pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, avec lequel elle demeure à Cinq-Arbes, commune de Sauveterre-la-Lémance, canton de Fumel (Lot-et-Garonne) ;
4° Monsieur François Ferdinand, agriculteur, célibataire, né à Saint-Caprais, le vingt-cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, demeurant au lieu dit Saint-Caprais ;

la commune de Prayssac, sous le numéro vingt-neuf de la section A, aujourd'hui cet article est planté de pins.
Monsieur Frèches s'était rendu propriétaire de cet article de : Monsieur Bouysset Alexis, propriétaire, agriculteur et Madame Eugénie Carcassat, sans profession, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Loupiac, section de Puy-l'Évêque (Lot), suivant acte au rapport de Maître Davezac, notaire à Puy-l'Évêque, en date du vingt-sept décembre mil neuf cent vingt-six, enregistré et transcrit au Bureau des Hypothèques de Cahors.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois cent vingt-sept francs, ci . . . 327 fr.

SIXIÈME LOT
Le sixième lot comprendra : Un grand article en nature de friche et bois de pins, avec bâtiments démolis, situé aux lieux dits « Les Bruges et Rocher de Ferrière », commune de Prayssac, confrontant du nord à Luzergues et Tournon, du levant à chemin de service, du midi à Luzergues, Berlanges, Tournon, et du couchant à Bouysset, Ségol, Valadit, Gippoulet et Fihol, paraissant figurer sous les numéros : trente et un, trente-deux, trente-trois p., trente-quatre, trente-cinq, trente-six et quarante et un, section A, suivant acte au rapport de Maître Girbeau, notaire à Villefranche-du-Périgord (Dordogne), en date du douze juillet mil neuf cent vingt-cinq, enregistré et transcrit au Bureau des Hypothèques de Cahors.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille quatre-vingt-quatre francs, ci . . . 4.084 fr.

NOTA
Il est formellement expliqué que, par suite d'erreurs ou modifications possibles lors ou depuis la modification du plan cadastral, l'indication des numéros cadastraux, des contenances, et de la désignation des immeubles mis en vente, est purement énonciative, et que, par suite, les descriptions ci-dessus données n'engagent à rien la responsabilité des poursuivants et de leur avoué.

PAIEMENT DES FRAIS
Tous les frais exposés jusqu'au jour de l'adjudication, ainsi que le droit proportionnel seront payés en diminution du prix et ceux afférents à la surenchère seront payés en augmentation du prix par les adjudicataires, dans les dix jours de l'adjudication, entre les mains de Maître Jean MÉRIC, avoué poursuivant.

Fait et rédigé par moi, avoué près le Tribunal Civil de Cahors, le onze juin mil neuf cent trente-huit.
Signé : Jean MÉRIC.

Enregistré à Cahors, le . . . Reçu : seize francs cinquante centimes.
Le Receveur de l'Enregistrement : Signé : VIELCAZAT.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Jean MÉRIC, poursuivant, surenchérisseur et rédacteur du cahier des charges, lequel, comme tous les autres avoués, occupant près le Tribunal Civil de Cahors, pourra être chargé d'encherir.
CAHORS, IMP. COUESLANT

la mise à prix de trois mille cinq cent quatre-vingt francs, ci . . . 3.594 fr.

QUATRIÈME LOT
Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille trois cent quatre-vingt-deux francs, ci . . . 2.392 fr.

CINQUIÈME LOT
Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois cent vingt-sept francs, ci . . . 327 fr.

SIXIÈME LOT
Le sixième lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille quatre-vingt-quatre francs, ci . . . 4.084 fr.

SOUFFRIR est inconnu de qui connaît 'ASPRO'!

Etre délivré de la douleur ! N'avoir plus l'esprit continuellement harcelé par les souffrances du corps... mais tourné vers la joie, l'action, la vie ! Voilà le miraculeux bonheur que dispense 'ASPRO' à tous ceux qui font appel à lui dès que la douleur aux mille noms - migraines, névralgies, rhumatismes, sciaticque, etc... les assaille. Produit pur, 'ASPRO' n'est pas seulement un calmant sans pareil, mais s'agit absorbé par l'organisme, un antioxygène et un antiseptique tout puissant. Non seulement il chasse la douleur, mais il mène contre le mal embusqué au fond des organes une lutte silencieuse, et toujours victorieuse... Dissolvant l'acide urique, favorisant la sudation qui expulse les poisons par la peau, nettoyant l'organisme tel un véritable antiseptique interne :

'ASPRO' chasse une violente migraine en 5 à 10 minutes, il soulage les rhumatismes en une nuit, bloque rhumes et grippe en quelques heures, apaise les nerfs et donne un sommeil naturel.

Et jamais 'ASPRO' n'affecte le cœur ou ne brûle l'estomac ; sa pureté est reconnue par le corps médical. Votre pharmacien vous dira que même un enfant peut prendre 'ASPRO' !

CHACQUE ESSAI A ÉTÉ UNE VICTOIRE SUR LE MAL
"J'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait essayer 'ASPRO' à mes amis et aux parents de mes élèves dans les cas suivants : toutes douleurs, insomnies, nervosité, névralgies. Et j'ai le plaisir de vous annoncer que chaque essai a été un succès, une victoire sur le mal. Voilà les fruits des expériences faites, et je vous autorise, je vous prie même de les publier."
M. ANOÛT, Institutur, RIEUX-EN-VAL (Aude).

**PRENEZ 'ASPRO' CONTRE :
MIGRAINES - NÉVRALGIES - SCIATIQUE
RHUMATISMES - RHUMES - GRIPPE
DOULEURS PÉRIODIQUES**



QU'EST-CE QUE LA BANDE HERMÉTIQUE ?

C'est l'emballage unique spécialement choisi pour préserver la merveilleuse pureté d'ASPRO. Chaque comprimé est enfermé dans une case hermétique et ne peut voir le jour avant usage. Voilà pourquoi 'ASPRO' ne brûle jamais l'estomac.



'ASPRO'
EST A LA PORTÉE
DE TOUTES
LES BOURSES

- 2.15 le modèle d'essai
- 4. » la boîte de 10 comprimés
- 8. » la boîte de 25 comprimés
- 16. » la boîte de 60 comprimés

BINGAZOR



LE CHAUFFE-BAINS
GAZ
assurera votre confort

- INSTANTANÉMENT
- INDÉFINIMENT
- ÉCONOMIQUEMENT

DEMANDEZ TOUTS RENSEIGNEMENTS
A VOTRE C. D. U. G. Z.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAHORS

FAILLITE
du sieur CABALLUD José
Transports, à Cahors.

Convocation des Créanciers
pour Concordat ou Contrat
d'union.

Messieurs les créanciers de la dite faillite dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre,

Le quatorze juin prochain, jour de mardi, à treize heures trente,

En la salle des audiences, du Tribunal de commerce de Cahors, sise au Palais de Justice,

Pour continuer à délibérer sur la formation ou Concordat et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article cinq cent neuf du Code de Commerce.

Le Greffier,
M^r J. CROZAT.

Industriels, commerçants, agriculteurs, particuliers, pour vos envois jusqu'à 50 kilos, utilisez le tarif des petits colis. Ils sont livrés gratuitement à domicile dans toutes les localités où fonctionne un service de factage.

Trois tarifs sont à votre disposition : Tarif à vitesse unique ; Tarif des colis agricoles ; Tarif des colis express.

Notez que P.O.-Midi vient d'ouvrir au Service des Petits Colis les haltes de : Aubas, Baladou, Douelle, Payrignac, Périgueux-St-Georges, Siran.

Les gares P.O.-Midi tiennent à votre disposition le barème qui vous intéresse.

CIRCULATION du SANG



Toutes les femmes doivent savoir que la plupart des maladies dont elles souffrent proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien.

Elles doivent surtout NE PAS OUBLIER QUE LA

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

remet le sang dans le bon sens. C'est le remède infailible aux moindres maux aussi bien qu'aux infirmités les plus graves qui menacent la Femme depuis l'Age de la Formation jusqu'au Retour d'Age : Règles irrégulières ou douloureuses, Pertes blanches, Suites de Couches, Métrites, Fibrome, Hémorragies, Troubles de la circulation du sang, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, Maladies de l'Intestin, de l'Estomac et des Nerfs, Migraines, Vertiges, Etourdissements, Congestion, Faiblesse, Neurasthénie.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Hg. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et un rouge la signature.

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

BILLETS DE MARCHÉ

Notez que la Société nationale des Chemins de fer français vient de porter de 40 à 50 0/0 la réduction consentie sur les billets de marché.

A destination de Cahors et de Cahessat, ces billets sont délivrés toute l'année, le samedi ainsi que les 3 janvier, 3 août, 3 novembre et le 1^{er} de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent).

Au départ des gares situées sur les lignes de : Fumel inclus à Cahors, Caussade inclus à Cahors et de Cahors inclus à Arcambal.

Les « billets de marché » sont valables sous réserve des conditions normales d'admission, à l'aller dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures ; au retour, à partir de 10 heures, dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ le même jour.

Les gares P.O.-Midi tiennent à votre disposition le barème qui vous intéresse.

IMP. COUSSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Petits fûts grands avantages

N'avez-vous pas souhaité d'approvisionner votre table, commodément et à peu de frais, d'un vin dont l'économie vous garantirait la bonne qualité ?

Peut-être avez-vous hésité devant la dépense que représenterait l'achat de toute une barrique de vin, en supposant même que vous puissiez la loger ?

Peut-être, d'ailleurs, avez-vous des raisons de craindre pour la conservation d'une quantité de vin correspondant à la consommation de plusieurs mois et n'appréciez-vous que médiocrement la corvée de le verser en bouteilles ? Vous y ajoutez sans doute, l'ennui et les frais de renvoi de la barrique vide !

Ces inconvénients n'existent plus. Les Grands Réseaux viennent, en effet, de mettre en vigueur un tarif spécial destiné à favoriser l'expédition de vin de consommation courante en petits fûts, de manipulation facile, dont le poids ne dépasse pas 70 kilos pour les quartauts (65 litres environ) ou 40 kilos pour les demi-quartauts (30 litres environ).

Les prix de ce tarif, extrêmement simple, sont établis de département en département. Ils comprennent : le prix du transport, de la gare d'expédition à la gare de destination ; la livraison à domicile ; les frais de prise du fût à domicile et de renvoi à la gare expéditrice.

Connaitre le prix du transport est des plus faciles.

Il vous suffit de consulter le tableau des numéros de prix qui figure au « barème des petits colis », établi par département, et qui est délivré gratuitement par les gares ou les correspondants des Grands Réseaux.

Quand vous aurez le numéro qui vous intéresse, vous trouverez immédiatement le prix sur le tableau du Tarif spécial P.V. 6-106, chapitre 1^{er}, § IV.

Facilité, commodité, économie, telles sont les caractéristiques de ce nouveau tarif.

N'avions-nous pas raison de dire : Petits fûts... Grands avantages !

Pour vos bonnes nuits de voyage !

P.O.-Midi fournit gratuitement un oreiller à tout voyageur occupant une place de couchette de 1^{re} classe.

Prenez pour vos voyages de nuit une couchette de 1^{re} classe ; « vous vous leverez » frais et dispos, à destination.

Etude de Maître Pierre DESPRATS, Licencié en droit, Avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, N° 10
Successor de Maîtres TASSART et MAZIÈRES

VENTE SUR LICITATION

les étrangers admis, en un seul lot, d'immeubles en nature de Maison, Pavillons, Cour, Jardin et Dépendances, sis à CAHORS
Rue des Soubirous, numéros Onze et Treize.

L'Adjudication aura lieu le JEUDI SEPT JUILLET MIL NEUF CENT TRENTE-HUIT, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, boulevard Gambetta et par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartient :
Qu'en vertu et qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le dix-neuf mai mil neuf cent trente-huit, enregistré, ordonnant la liquidation et le partage tant de la communauté ayant pu exister entre dame Marie - Agnès - Joséphine DAVY, Veuve de Monsieur Jean-Baptiste-Emile SOULIÉ DE BRU et ce dernier, que de la succession de chacun d'eux, en leur vivant demeurant ensemble à Cahors où ils sont décédés, Madame DAVY, Veuve SOULIÉ DE BRU, le dix-neuf mars mil neuf cent trente-huit, et Monsieur SOULIÉ DE BRU, le vingt-huit octobre mil neuf cent dix-sept ;
Et ordonnant en outre, préalablement aux dites opérations et après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, la vente sur licitation aux enchères publiques, les étrangers admis, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dépendant des dites successions et communautés.

élection de domicile en son étude, dite ville, rue Saint-Pierre, numéro un,
d'autre part.
Il sera procédé le JEUDI SEPT JUILLET MIL NEUF CENT TRENTE-HUIT à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par Monsieur le Président d'audience à ces fins commis par le jugement précité, à la vente sur licitation, en un seul lot, les étrangers admis, des immeubles dépendant des successions et communautés précitées, et ci-après désignés.
Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la présente licitation, a été dressé par les soins de Maître DESPRATS, avoué poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DESIGNATION
DES
Immeubles à vendre
TELE QU'ELLE RÉSULTE
DU CAHIER DES CHARGES

LOT UNIQUE

Il comprendra :
Un corps d'immeubles bâtis et non bâtis, sis à Cahors, rue des Soubirous, numéros onze et treize et impasse du Four, numéro deux, composé de maison d'habitation principale, cour, pavillons d'habitation, chai, jardins et dépendances.
La porte donnant accès direct à la maison d'habitation principale est classée et correspond au numéro onze de la rue des Soubirous.
Le rez-de-chaussée de l'immeuble comprend :
Joignant le vestibule d'entrée, un logement de deux pièces, l'une avec évier et cheminée, sur l'impasse du Four, avec éclairée d'une fenêtre sur la

des Soubirous, l'autre avec cheminée aussi, pourvue de deux fenêtres, l'une sur cette même rue et la seconde sur l'impasse du Four. Un débarras attenant à une porte de sortie, rue du Four. Gaz et électricité, location annuelle de six cents francs payable par trimestre et d'avance. Une deuxième porte, impasse du Four, dessert une pièce à usage de chai, louée moyennant un prix annuel de cent francs.
Une partie du rez-de-chaussée est aménagée, au moyen de cloisonnements de bois, en bûchers à l'usage des divers occupants de l'immeuble.
Un couloir intérieur accède d'un côté à une petite cour avec waters et à une seconde sortie sur la grande cour d'entrée de l'ensemble des immeubles.
Toujours au rez-de-chaussée, mais avec accès seulement sur la cour d'entrée et les jardins, se trouve un petit logement de deux pièces à l'aspect du midi, à deux ouvertures, avec gaz et électricité, loué moyennant un prix annuel de six cents francs payable mensuellement.
Sous une partie de l'immeuble, s'étend une cave voûtée avec accès de la grande cour et jadis du vestibule d'entrée par une porte condamnée.

Premier étage. — On y accède, intérieurement du vestibule d'entrée, par un escalier en pierre. Un palier, éclairé d'une fenêtre sur la rue des Soubirous, dessert deux portes :
Celle de gauche ouvrant sur un appartement de cinq pièces et impasse du Four et comprenant : une première chambre à une fenêtre, rue des Soubirous, avec cheminée et placard, une deuxième chambre à deux fenêtres sur la rue des Soubirous, avec cheminée, une troisième chambre avec alcôve à une fenêtre, sur la rue des Soubirous et une fenêtre sur l'impasse du Four, une cuisine à une fenêtre sur l'impasse du Four, avec éclairée d'une fenêtre sur la rue

cheminée, à une fenêtre sur la rue des Soubirous, l'autre avec cheminée aussi, pourvue de deux fenêtres, l'une sur cette même rue et la seconde sur l'impasse du Four. Un débarras attenant à une porte de sortie, rue du Four. Gaz et électricité, location annuelle de six cents francs payable par trimestre et d'avance. Une deuxième porte, impasse du Four, dessert une pièce à usage de chai, louée moyennant un prix annuel de cent francs.
Une partie du rez-de-chaussée est aménagée, au moyen de cloisonnements de bois, en bûchers à l'usage des divers occupants de l'immeuble.
Un couloir intérieur accède d'un côté à une petite cour avec waters et à une seconde sortie sur la grande cour d'entrée de l'ensemble des immeubles.
Toujours au rez-de-chaussée, mais avec accès seulement sur la cour d'entrée et les jardins, se trouve un petit logement de deux pièces à l'aspect du midi, à deux ouvertures, avec gaz et électricité, loué moyennant un prix annuel de six cents francs payable mensuellement.
Sous une partie de l'immeuble, s'étend une cave voûtée avec accès de la grande cour et jadis du vestibule d'entrée par une porte condamnée.

ous et impasse du Four et constitué dans son ensemble comme l'appartement correspondant du premier étage. Eau, gaz, électricité. Water dans l'escalier à quelques marches au-dessus. L'appartement, en excellent état, est loué depuis novembre 1928 moyennant un prix annuel de mille francs, payable mensuellement.
Celle de droite accède, par une seconde double-porte à deux battants, à un appartement de cinq pièces donnant, sauf la cuisine, sur la cour d'entrée et les jardins, à l'aspect du midi, et comprenant : une belle pièce, haute de plafond, à grande cheminée et grande fenêtre, donnant elle-même sur un couloir d'entrée pourvu d'un placard en boiseries anciennes, dont la porte donnant sur un escalier en pierre à deux paliers accédant à la grande cour, constitue la principale entrée de l'appartement ; le dit couloir desservant lui-même d'une part une chambre avec cheminée, à fenêtre sur la grande cour, cour joignant elle-même une deuxième chambre avec cheminée et alcôve, à fenêtre sur jardin et porte vers cabinet de débarras et water ; d'autre part, une cuisine avec alcôve, grande cheminée, évier, donnant sur cour intérieure par petite fenêtre et porte vitrée. Un passage sous verrière conduit aux waters. Eau, gaz, électricité.
Cet appartement, en excellent état, sauf les waters, est loué depuis un an et demi moyennant un prix annuel de deux mille francs payable par trimestre et d'avance, outre une redevance annuelle de quarante francs, payable aussi par trimestre pour le service de l'eau.

Deuxième étage. — Il est desservi par un escalier en bois faisant suite à celui de pierre et comprend, à une différence de niveau de quelques marches, deux appartements :
L'un de cinq pièces avec débarras donnant rue des Soubi-

En présence où elle dûment appelée de :
Madame Louis-Marie-Rose SOULIÉ DE BRU, Veuve de Monsieur Jean-Karl SCHONBORN, sans profession, demeurant à Cahors, rue des Soubirous, numéro onze,
Défenderesse, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître SE-GUY, licencié en droit, avec

des Soubirous, l'autre avec cheminée aussi, pourvue de deux fenêtres, l'une sur cette même rue et la seconde sur l'impasse du Four. Un débarras attenant à une porte de sortie, rue du Four. Gaz et électricité, location annuelle de six cents francs payable par trimestre et d'avance. Une deuxième porte, impasse du Four, dessert une pièce à usage de chai, louée moyennant un prix annuel de cent francs.
Une partie du rez-de-chaussée est aménagée, au moyen de cloisonnements de bois, en bûchers à l'usage des divers occupants de l'immeuble.
Un couloir intérieur accède d'un côté à une petite cour avec waters et à une seconde sortie sur la grande cour d'entrée de l'ensemble des immeubles.
Toujours au rez-de-chaussée, mais avec accès seulement sur la cour d'entrée et les jardins, se trouve un petit logement de deux pièces à l'aspect du midi, à deux ouvertures, avec gaz et électricité, loué moyennant un prix annuel de six cents francs payable mensuellement.
Sous une partie de l'immeuble, s'étend une cave voûtée avec accès de la grande cour et jadis du vestibule d'entrée par une porte condamnée.

ous et impasse du Four et constitué dans son ensemble comme l'appartement correspondant du premier étage. Eau, gaz, électricité. Water dans l'escalier à quelques marches au-dessus. L'appartement, en excellent état, est loué depuis novembre 1928 moyennant un prix annuel de mille francs, payable mensuellement.
Celle de droite accède, par une seconde double-porte à deux battants, à un appartement de cinq pièces donnant, sauf la cuisine, sur la cour d'entrée et les jardins, à l'aspect du midi, et comprenant : une belle pièce, haute de plafond, à grande cheminée et grande fenêtre, donnant elle-même sur un couloir d'entrée pourvu d'un placard en boiseries anciennes, dont la porte donnant sur un escalier en pierre à deux paliers accédant à la grande cour, constitue la principale entrée de l'appartement ; le dit couloir desservant lui-même d'une part une chambre avec cheminée, à fenêtre sur la grande cour, cour joignant elle-même une deuxième chambre avec cheminée et alcôve, à fenêtre sur jardin et porte vers cabinet de débarras et water ; d'autre part, une cuisine avec alcôve, grande cheminée, évier, donnant sur cour intérieure par petite fenêtre et porte vitrée. Un passage sous verrière conduit aux waters. Eau, gaz, électricité.
Cet appartement, en excellent état, sauf les waters, est loué depuis un an et demi moyennant un prix annuel de deux mille francs payable par trimestre et d'avance, outre une redevance annuelle de quarante francs, payable aussi par trimestre pour le service de l'eau.

deux mille francs, payable par trimestre.
L'ensemble des immeubles confronte du Nord à Estradé et à rue du Four, de l'Ouest à rue des Soubirous, du Midi à couvent Notre-Dame de Gramat, de l'Est en partie à Germain.
Ils sont imposés pour une somme de trois mille cent onze francs.
Ils figurent à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Cahors, sous les numéros quatre cent soixante-quatre, quatre cent soixante-cinq, quatre cent soixante-six, quatre cent soixante-sept, quatre cent soixante-huit, quatre cent soixante-neuf, quatre cent soixante-dix, quatre cent soixante-onze et quatre cent soixante-douze, section N, natures de maison, maison et pavillon, pour un revenu cadastral de trois mille trois cent quarante francs et à la matrice cadastrale, même commune, des propriétés non-bâties, sous les numéros quatre cent soixante, quatre cent soixante et quatre cent soixante-cinq, section N, rue des Soubirous, numéros onze et treize, jardins d'agrément, sol, cour et pâtis, sol, pour une contenance totale de quatorze ares dix centiares et un revenu cadastral de quatre-vingt-six francs quarante centimes.

Troisième étage. — L'escalier intérieur qui le dessert se divise pour y parvenir en deux parties dont l'une conduit à un appartement de quatre pièces avec débarras donnant rue des Soubirous et impasse du Four, avec petit escalier accédant directement au grenier et correspondant sensiblement aux appartements situés au-dessus, pourvu de l'eau, du gaz et de l'électricité et actuellement occupé par l'une des parties co-licitantes.
Et dont l'autre conduit à une grande pièce à plusieurs larges ouvertures à l'aspect du midi et à un petit couloir accédant aux greniers.
Une porte d'entrée portant le numéro treize de la rue des Soubirous donne accès à une grande cour, laquelle conduit elle-même à l'immeuble principal qui vient d'être décrit, ainsi qu'aux divers pavillons,

jardins et dépendances ci-dessus mentionnés.
Dans la dite cour et contre le mur de la rue des Soubirous se trouve à gauche un vaste chai, couvert en éverite, libre de location. A droite et symétriquement un lavoir en ciment et briques, à deux compartiments, couvert en éverite.
En face de l'entrée et vers la droite, un bâtiment à un étage avec, au rez-de-chaussée, un chai libre de location et un garage compris dans la location consentie à l'un des locataires du rez-de-chaussée de l'immeuble principal ; et à l'étage, deux pièces, l'une à usage de cuisine avec fenêtre sur la cour, l'autre avec deux fenêtres sur cour et jardin, desservie par un escalier extérieur donnant sur le jardin. Gaz et électricité.
La grande cour donne accès aux jardins par deux escaliers de sept marches, ceux-ci sont divisés en plusieurs parcelles dont certaines à l'usage de quelques locataires. Une allée centrale conduit à l'extrémité Est des jardins, bordés par un mur surplombant la vallée du Lot, avec vue étendue sur la plaine de Cabussat et vers Larroque. De l'extrémité du jardin, un accès est ménagé vers une première terrasse en contre-bas, où se trouvent volières et cabanes à lapins, d'où un escalier en pierre conduit à une seconde terrasse en contre-bas de la première, actuellement inculte.
Le côté Nord du jardin est bordé par un mur surmonté d'une sorte de passage-balcon avec balustrades en pierre faisant communiquer l'immeuble principal avec un pavillon édifié dans l'angle Nord-Est du jardin et comprenant cinq pièces : les jardins donnant au midi sur les jardins et les autres à l'Est sur la vallée du Lot. Une terrasse couronne une partie du pavillon et domine jardins et rivière de Lot. Eau, gaz et électricité. Ce pavillon est loué depuis trois ans, moyennant un prix annuel de

LOTISSEMENT
ET
MISE A PRIX

L'ensemble des immeubles ci-dessus décrits et désignés sera mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de soixante-dix mille francs, ci... **70.000 fr.**
Aux termes du jugement sus-énoncé, le Magistrat commissaire pourra baisser indéfiniment la mise à prix ci-dessus fixée, faute d'enchères.

NOTA
Par suite d'erreurs ou de modifications possibles lors de la confection du plan cadastral, il est formellement stipulé que l'indication et des coordonnées sont purement énonciatives et que par suite la désignation qui précède n'engage en rien la responsabilité des poursuivants ni celle de leurs avoués.

PAIEMENT DES FRAIS
Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix de la vente, dans les dix jours de la vente, entre les mains de Maître DESPRATS, avoué poursuivant.
Fait et rédigé par l'avoué de Cahors, le onze juin mil neuf cent trente-huit.
L'avoué poursuivant :
Signé : DESPRATS.
Enregistré à Cahors, le...
Folio : ...
Case : ...
quatre francs.
Le Receveur :
Signé : VIELCAZAT.

Pour tous renseignements s'adresser à :
1° Maître DESPRATS, avoué poursuivant la présente vente et rédacteur du cahier des charges ;
2° Maître SÉGUY, avoué défendeur, co-licitant ; lesquels, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchères.

CAHORS, IMP. COUSSLANT